

*Le D^r Drieu
Conseiller amovible
Fouesnant
2^e a Fouesnant*

Projet de tableau

réunissant divers renseignements relatifs à l'alimentation, à l'habitation dans la vie de la famille rurale et de la famille ouvrière, ainsi que la durée du travail, les gains ou salaires des principales professions agricoles, industrielles ou commerciales dans le Canton de Fouesnant.

La très grande majorité des habitants du Canton de Fouesnant est composée : 1^o d'agriculteurs ; 2^o d'ouvriers d'état (maçons, manœuvres, terrassiers, couvres), ouvriers en bois (menuisiers, charpentiers, charrois.); ouvriers en fer (forgons, mécaniciens, marchands ferants); tailleurs d'habits; Cordonniers; 3^o Les travailleurs du Commerce, marchands, commis, domestiques ou employés d'hôtels; domestiques attachés à la personne de rentiers ou de propriétaires ne travaillant pas manuellement; 4^o les marins pêcheurs; 5^o les ouvrières (repasseuses, couturières).

Si l'on étudie successivement les diverses catégories de travailleurs au quadruple point de vue : de l'alimentation - de l'habitation - des conditions et durée du travail & gains - salaires - enfin des mœurs, on peut faire les constatations et remarques ci-après :

Professions	Alimentation	Habitation	modalités du travail - gains salaires	Mœurs.
<p>I. Agriculteurs, comprenant Propriétaires travaillant manuellement domaniers, fermiers, journaliers, ouvriers non logés par employeurs, domestiques ou domestiques à la main.</p>	<p>Usage du pain de seigle (pain noir) est encore usité, mais l'emploi du pain de froment (pain blanc) prend chaque jour de l'extension. La viande de porc (lard) est avec les bouillies (d'avoine ou de blé noir) Crêpes et galettes la base de l'alimentation de la population rurale. L'usage de la viande de boucherie se répand de plus en plus dans les milieux aisés de la campagne. Bouillons : Cidre, petit cidre, lait et eau.</p>	<p>Les maisons d'habitation rurales n'ont guère subi de modifications et se comportent que peu différemment des maisons urbaines (celles des journaliers) et se trouvent qu'une seule, bien que les familles soient sans ce milieu nombreuses. — Le sol est le plus souvent en terre battue les nouvelles constructions de ferme comportent une pièce planchée et la cuisine cimentée. — Il y a encore des toitures en chaume, mais toutes les nouvelles constructions sont couvertes en ardoises. La population agricole, vivant au grand air ne souffre pas de l'absence de l'air pur et de leur aspect peu confortable, mais la population aisée, construite des maisons spacieuses et bien aérées.</p>	<p>La durée du travail des Cultivateurs varie suivant les saisons et la nature des travaux à exécuter, ainsi que suivant les conditions climatologiques. Pour la fenaison, la récolte des céréales, le battage des grains : le travail commence dès le point du jour et se prolonge fort tard le soir. En automne, en hiver, la durée du travail est limitée par la durée du jour et de travail manuel. Les salaires des journaliers varient considérablement suivant la saison, la nature du travail et la capacité. Pour les hommes, il peut varier de 1^{fr} 50 à 2^{fr} 50 sans être nourris - de 0^{fr} 75 à 1^{fr} 50 nourris (suivant la saison, ils ne gagnent pour 1 mois, 2 mois, quelquefois 3 mois 1/2 pour 60 à 75^{fr} par mois. Les journaliers en général sont nourris et payés de 0^{fr} 75 à 1^{fr} par jour. Les serviteurs hommes sont payés suivant l'âge et la capacité de 300 à 450^{fr} quelques uns ont même 500^{fr} (nourri, logé, blanchi). Les servantes sont payés de 150 à 250^{fr}.</p>	<p>Les mœurs sont simples. Les employeurs ou maîtres employés vivant en général sur le pied d'égalité - ne se battent pas et ne se disputent pas. Les maîtres et employés mangent ensemble. La sobriété dans le lard est distincte, présente dans les années d'abondance de cidre. On fait de 1^{er} novembre jusqu'en janvier de l'abstinence. La distillation des cidres introduit dans quelque temps de l'abus de l'alcool et une grande consommation de l'abstinence, et y a une influence fâcheuse à proportion de l'abus (il faut à dire que ce fut évité par l'habitation des droits (alibis, de la des bouillies). La moralité est bonne que depuis l'extension des salaires, les maîtres et les ouvriers se rapprochent et les maîtres se rapprochent de leurs enfants. Les maîtres toujours supérieurs la population rurale régulière s'occupe de l'éducation de la jeunesse (les cités ouvrières, journaliers, manœuvres, etc.) mais cette éducation généralement pas bien sans retour et beaucoup d'émigration.</p>
<p>II. Ouvriers d'état. Maçons (terrassiers, manœuvres, tailleurs de pierres, couvres) ouvriers en bois (charpentiers, charrois, menuisiers, sabotiers, cordonniers). Ouvriers en fer (forgons, marchands ferants, serruriers). Tailleurs d'habits, cordonniers.</p>	<p>L'alimentation de beaucoup de ces divers ouvriers diffère peu de celle des Cultivateurs mais la consommation de la viande de boucherie et l'usage du pain blanc y sont plus répandus.</p>	<p>Habitent en général les bourgs sauf les 2 derniers corps mentionnés ils occupent des maisons peu confortables, quelques fois surmontées de mansards, ils y occupent une ou 2 pièces - s'en loge de 100 à 150^{fr}.</p>	<p>Les salaires des maçons varient avec les saisons, quelques maçons beaucoup sont payés à l'heure et gagnent de 3 à 4^{fr} - les manœuvres de 2^{fr} 50 à 3^{fr} - les menuisiers de 3^{fr} 50 à 4^{fr}. Les charpentiers - les sabotiers sont payés à la journée - les cordonniers au cent. Les forgons, marchands ferants, serruriers sont au point de patrons travaillant avec 1 ou 2 compagnons ou apprentis - ils ne sont pas nourris par le patron, mais ils mangent et logent chez le patron. Les tailleurs d'habits, cordonniers, etc. sont payés au point, et travaillent.</p>	<p>Les mœurs des ouvriers de pays sont originaires de la culture - les journaliers, etc. ne se battent pas et ne se disputent pas. Les maîtres et employés mangent ensemble. Les maîtres et employés mangent ensemble. Les maîtres et employés mangent ensemble.</p>

III.
Travailleurs du Commerce.
Marchands.
- meuniers, domestiques & hôtels
domestiques attachés à la personne
des rentiers.

IV.
Marins pêcheurs.
dans les communes de: Bénodet
Forêtmarc'h. La Forêt, baiguier por
f. Odon, habitent au certain nombre
marins pêcheurs -

✓
Ouvrières
(Réparatrices, Couturières.)

Alimentation
L'alimentation est
Categori et travailleurs est
plus soignée évidemment.
Sauf celle des meuniers qui
est conforme à celle des celli.
votants dont ils ont eu plus
de leur commerce, leur métier, car
ils ont de terrain de leur métier.
Les domestiques à hôtel ont l'habitation à hôtel
- les jardiniers, cochers, valets etc. etc. sont
nourris comme dans la ville, & tous les
jardiniers marins qui sont en ménage
se nourrissent chez eux comme le
Commerçant.

a. Meuniers
Alimentation analogue
soit à celle des cultivateurs, soit à
celle des ouvriers suivant leur renouveau
de chez sa femme - pendant la pêche
à la salmelle, quand la saison est
travaillant à bord, y font le souper -
e. Ouvrier
même alimentation que
les cultivateurs.

Tableau suite
Habitation
L'habitation plus confortable
que celle de la Catégorie I et II.
Sauf celle des meuniers, qui est
défectueuse et généralement humide.

à Forêtmarc'h, Bénodet.
Les pêcheurs sont en général
propriétaires, & ont fait bâtir la
maison & de leur maisonnette
à la Forêt, où le marin, & l'ère à la
pêche de la Forêt et de l'ère à la
pêche plus pauvre, moins économique, et plus
mal logé, il ressemble davantage au
marin de la pêche qui ne peut
rien en dehors de la pêche & la saison!
Même habitation
que le marin dans la Caspogne,
sur l'île de l'ère dans la Caspogne.

moralité du travail - gains ou dépenses.

Presque tous les marchands / épiciers -
vapeurs, meuniers, qui n'ont que de
très souvent déshabillés de boissons.
Quelques uns même cumulent
ces diverses branches de commerce. +
leurs employés peu nombreux, car
le personnel de ces petites maisons
à l'édifice souvent au travail et
à la famille, qui un bon gain
de ce fait.
Sur la plage à Bénodet, Forêtmarc'h, l'ère
fréquentes par les bourgeois, & visités des hôtels
pour le personnel accompli le mieux traité
et reçoit le même salaire que dans les hôtels
marins de la ville, mais le travail
sur les pêcheurs la belle saison -
Les jardiniers - cochers, valets
de chambre, cuisiniers, femmes de
chambre sont traités comme dans
la ville.

X Deux du travail très variable,
soumise à des circonstances indé-
pendantes de la volonté humaine -
Les gains sont eux aussi en
Correspondance des variations suivant
l'abondance ou le manque de la pêche.
Le marin de Forêtmarc'h et Bénodet
à l'ère a plus de gain que le marin de
la Caspogne et il n'est pas de gain
à la Caspogne, seulement par son salaire
très élevé, mais à l'ère qui n'est
pas cher -
Le marin pêcheur n'est pas un salarié
parce qu'il pêche ou au moins: mais si il soit
patron de la Caspogne ou de la Caspogne, il est patron
de la Caspogne (qui est souvent chez les hommes de
la Caspogne) - Par suite le marin pêcheur est
généralement payé à la part (marin salarié)
sur le gain de la Caspogne, la Caspogne, la Caspogne,
essentiellement variable de la Caspogne, et plus de
la Caspogne suivant: moitié de tous gains de la Caspogne
& l'autre qui fournit tous les gains de la Caspogne - le
simple en Caspogne au gain de 1/2 part. 5 ans
& part au patron 1/2 part au marin.
Par suite les pêcheurs de la Caspogne, et
de la Caspogne & l'ère à la Caspogne au
gain (un gain certain) tous les gains de la Caspogne
ils vendent à 2500 la Caspogne & le charbon au
marin - quant au pêcheur de Forêtmarc'h
et Bénodet il a de la Caspogne plus petite et
font la Caspogne, de la Caspogne, de la Caspogne
de la Caspogne et de la Caspogne et de la Caspogne
de la Caspogne appartient à un ou à 2 marins
associés. Ils sont 2 au plus dans chaque bateau.

Les Réparatrices sont payées à la pièce
et ne vont payer plus les journées -
les Couturières également payées à la
pièce - ces ouvrières remplacent les
bâtisseurs d'habits qui tendent à
disparaître de nos Caspognes pourvu
faire, espère qu'on ne brode plus
de soir sur la Caspogne et qu'on ne paye
plus la Caspogne ni le corps de Caspogne -

Mœurs.
Les domestiques
sont pour la plus part
aux rentiers ou des
plus riches, et de la
des hôtels, au contact
des meuniers, des rentiers, des
chambres, chauffeurs, etc.
par un de chambre, par
des habitations séparées
de personnel et d'ailleurs
des Caspognes, car
est très distingué
mariniers.

Simplicité des mœurs
égalité de conditions
entre patrons et
ouvriers -
Travaillant de la
à l'ère, l'ère
derniers temps
un moment
d'émigration reli-
meut important
(surtout à la Caspogne)
alors que les Caspognes
ont accepté les pro-
pensions et ce
est l'un des mar-
de la Caspogne, les Caspognes
obéissance à un
ce sont les Caspognes
hostiles aux mar-
procedes de pêche
dans d'autres Caspognes
dans de Caspognes

Mœurs simples
des cultivateurs.